



FACILITÉ MENA

*Garanties et Lignes de crédit
au service des PME*

pour les institutions financières privées

La Commission Européenne a lancé en 2008 la **Facilité d'Investissement pour le Voisinage** (FIV), un instrument financier innovant qui met en commun des ressources provenant du budget de l'Union Européenne (UE) et de ses Etats membres et les emploie pour lever des fonds auprès des institutions financières européennes. Ces fonds ont pour objectif de **soutenir le développement du secteur privé**, et notamment des petites et moyennes entreprises (PME).



Les garanties et lignes de crédit au service des PME du pourtour méditerranéen – **la Facilité MENA** – est une des composantes de l'Initiative «FIV» de l'UE qui vise à soutenir l'inclusion financière et le financement des PME en **Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie**.

La Facilité MENA a été créée en partenariat entre le **Groupe Agence Française de Développement** (AFD et Proparco), la **Société Financière Internationale** (SFI) et la **Commission Européenne** (CE).

La Facilité MENA

en bref

La Facilité MENA offre des mécanismes de partage de risques et des lignes de crédit en monnaie locale à destination des institutions financières privées afin d'atténuer les contraintes, notamment financières, inhérentes au financement des PME.

Des moyens dédiés à l'assistance technique sont également disponibles afin de renforcer les capacités, notamment humaines et techniques, des institutions financières pour cibler les PME.

Une ambition forte de cette facilité est d'accompagner les acteurs économiques particulièrement affectés par les difficultés d'accès au crédit formel comme les femmes entrepreneures, les start-up ou les secteurs des énergies renouvelables ou de l'agriculture.

Objectifs



Renforcer la capacité des institutions financières privées locales à servir leur clientèle PME à l'aide de garanties, de lignes de crédit et d'assistance technique



Promouvoir une croissance inclusive en améliorant l'accès des PME au financement, notamment pour les segments mal desservis à fort impact



Inciter les institutions financières privées locales à cibler les segments mal desservis grâce à des primes à l'impact

Critères d'éligibilité

Vous êtes éligible si :

Vous êtes une institution financière privée : banque, société de crédit-bail, institution de microfinance, fonds de garanties

Vos activités se trouvent dans l'un des pays de la zone MENA suivants : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine ou Tunisie

Vous souhaitez développer votre offre auprès des PME, notamment vers des segments mal desservis et des secteurs à fort impact économique et social



Nos outils

Garanties

Prêts éligibles :

de 1 à 7 ans, entre 8 000 et 300 000 EUR (équivalent en monnaie locale)

En monnaie locale, en euros ou en dollars

Participation silencieuse

Quota garanti :

jusqu'à 50% du capital restant dû et impayé au moment du défaut, en perte finale

Tous les secteurs mais avec un intérêt particulier pour les segments mal desservis (femmes, jeunes, etc.)

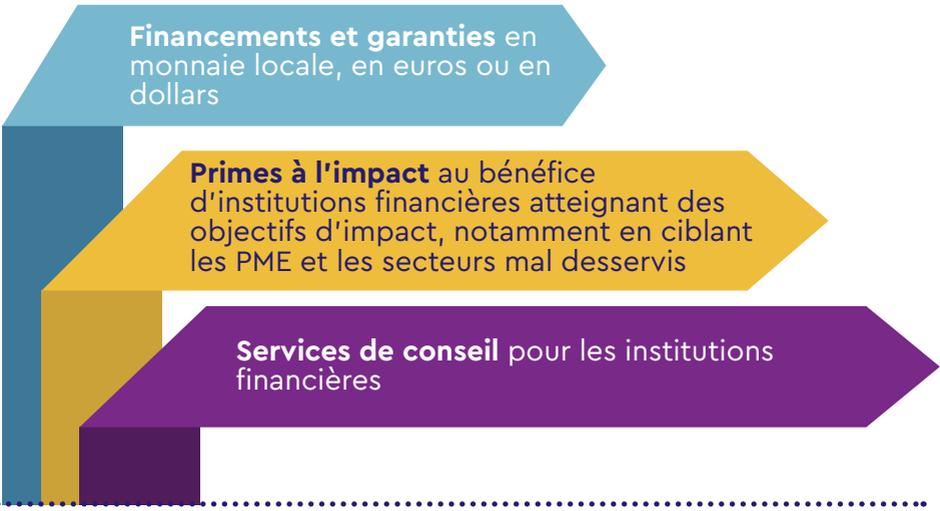
Garantie de portefeuille uniquement

+ Assistance technique

destinée aux institutions financières pour renforcer leur capacité à soutenir des segments prioritaires

+ primes à la performance ou à l'impact

Notre valeur ajoutée

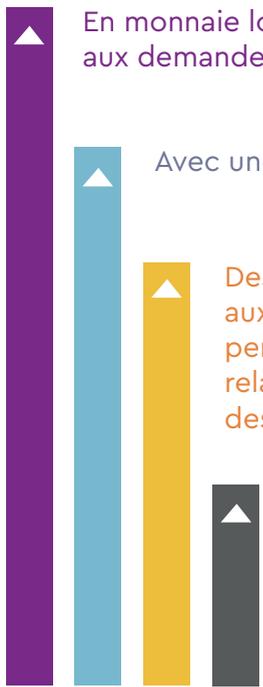


Financements et garanties en monnaie locale, en euros ou en dollars

Primes à l'impact au bénéfice d'institutions financières atteignant des objectifs d'impact, notamment en ciblant les PME et les secteurs mal desservis

Services de conseil pour les institutions financières

Lignes de crédit



En monnaie locale ou en devises pour répondre aux demandes des PME

Avec une maturité pouvant aller jusqu'à 7 ans

Des primes de performance pourront être versées aux institutions financières si des objectifs de performance pré-établis sont atteints, notamment relatifs aux prêts accordés aux segments mal desservis : PME, femmes, start-up, etc.

La sélection des partenaires se fera en fonction de leur solidité financière, de leur capacité à atteindre les bénéficiaires ciblés et de leur volonté à contribuer au projet. Les opérations seront co-financées par la SFI et Proparco



NOS BUREAUX ET LEURS ZONES DE COUVERTURE

CASABLANCA

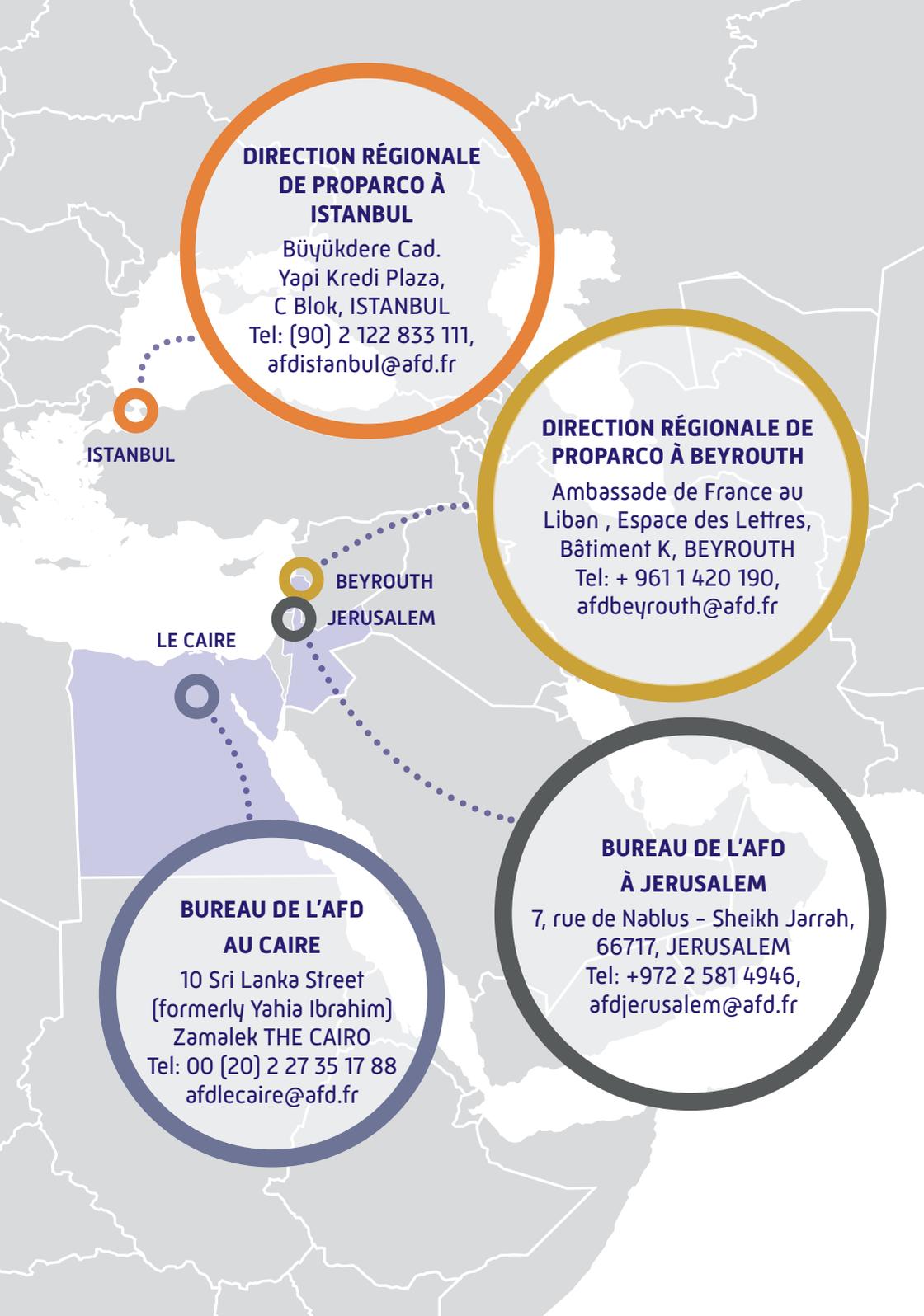
TUNIS

DIRECTION RÉGIONALE DE PROPARGO À CASABLANCA

15, avenue Mers-Sultan
20130 CASABLANCA
Tel: +212 522 29 53 97
+212 522 22 78 74
afdcasablanca@afd.fr

BUREAU DE L'AFD À TUNIS

Rue du lac Windermere
1053, LES BERGES DU LAC
Tel: [+216] 71 861 799
afdtunis@afd.fr



**DIRECTION RÉGIONALE
DE PROPARCO À
ISTANBUL**

Büyükdere Cad.
Yapı Kredi Plaza,
C Blok, ISTANBUL
Tel: (90) 2 122 833 111,
afdistanbul@afd.fr

ISTANBUL

**DIRECTION RÉGIONALE DE
PROPARCO À BEYROUTH**

Ambassade de France au
Liban , Espace des Lettres,
Bâtiment K, BEYROUTH
Tel: + 961 1 420 190,
afdbeyrouth@afd.fr

BEYROUTH

JERUSALEM

LE CAIRE

**BUREAU DE L'AFD
AU CAIRE**

10 Sri Lanka Street
(formerly Yahia Ibrahim)
Zamalek THE CAIRO
Tel: 00 (20) 2 27 35 17 88
afdlecaire@afd.fr

**BUREAU DE L'AFD
À JERUSALEM**

7, rue de Nablus - Sheikh Jarrah,
66717, JERUSALEM
Tel: +972 2 581 4946,
afdjerusalem@afd.fr

À propos de l'AFD

Le groupe **Agence française de développement (AFD)** est un établissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance... Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets à fort impact social et environnemental dans les Outre-mer français et 115 pays. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Pour en savoir plus :
www.afd.fr

À propos de Proparco

Filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, **Proparco** intervient depuis 40 ans pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale.

Proparco participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen-Orient, dont l'activité participe à la création d'emplois et de revenus décents, à la fourniture de biens et de services essentiels, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique.

En 2018, Proparco a autorisé 1,6 milliard d'euros de financements.

Pour en savoir plus :
www.proparco.fr

SIÈGE

PARIS

151, rue Saint-Honoré
75001 Paris
www.proparco.fr
proparco@proparco.fr
Tel. : +33 1 53 44 31 08

PROPARCO

GRUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

#EntreprendreEnCommun

SUIVEZ-NOUS :   

www.proparco.fr

Août 2019

Editeur : **Proparco**

Design : Patrick Martin - **Bluelife**

Crédits photos : droits réservés